



Rabat, 02 septembre 2025

Communiqué de presse

La Cour des comptes reçoit une délégation du Sénat kényan

Madame Zineb EL ADAOUI, Premier Président de la Cour des comptes, a reçu, le mardi 2 septembre 2025, M. Godfrey Osotsi, Président du comité des investissements publics des comtés et des comptes spéciaux au Sénat de la République du Kenya, à la tête d'une délégation parlementaire de haut niveau.

Cette visite a pour objectif de s'informer sur l'expérience marocaine en matière de contrôle supérieur des finances publiques, avec un accent particulier sur les mécanismes de contrôle des investissements publics réalisés tant par l'État que par les collectivités territoriales.

En ouverture de cette rencontre, Madame le Premier Président a souhaité la bienvenue à la délégation kényane, saluant la dynamique croissante des relations entre le Royaume du Maroc et la République du Kenya, ainsi que les perspectives de coopération multiples dans le cadre du partenariat Sud-Sud, traduisant un engagement commun en faveur du développement et du partage d'expériences.

À cette occasion, elle a présenté l'expérience des juridictions financières dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques, en mettant en avant la nouvelle approche adoptée en matière de programmation des missions de contrôle, l'amélioration qualitative des rapports, de suivi des recommandations, et de renforcement de la communication avec les parties prenantes, notamment le Parlement et le gouvernement. Elle a également souligné les garanties

constitutionnelles et légales assurant l'indépendance de la Cour dans l'exercice de ses attributions juridictionnelles et de contrôle.

Madame le Premier président a, par ailleurs, souligné la mission essentielle exercée par la Cour et les Cours Régionales des Comptes en matière de contrôle des investissements et d'évaluation des projets et programmes publics, en portant une attention particulière aux réformes d'envergure à caractère stratégique. Cette mission s'exerce dans le cadre d'une méthodologie intégrée, destinée à apprécier la performance, à évaluer la maîtrise des risques et à assurer la réalisation des objectifs assignés, tout en veillant à l'amélioration de la qualité des services rendus, et de générer un impact concret et durable sur la vie des citoyens. Sur le plan international, elle a rappelé que la Cour, en sa qualité de Secrétariat général de l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI), œuvre en faveur de la promotion de la bonne gouvernance en Afrique.

Pour sa part, M. Godfrey Osotsi a exposé l'expérience kényane en matière de relations entre le Parlement et l'Institution Supérieure de Contrôle. Il a également exprimé son appréciation pour l'expérience marocaine dans ce domaine, mettant en avant les acquis réalisés ainsi que la crédibilité reconnue de la Cour tant au niveau national que continental. Il a, par ailleurs, marqué son intérêt pour la méthodologie adoptée par la Cour dans la programmation et suivi de ses missions de contrôle, ainsi que pour les mécanismes garantissant son indépendance dans l'exercice de ses prérogatives, estimant que les progrès accomplis dans ce domaine en font un modèle à suivre.